42.

287.

MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,

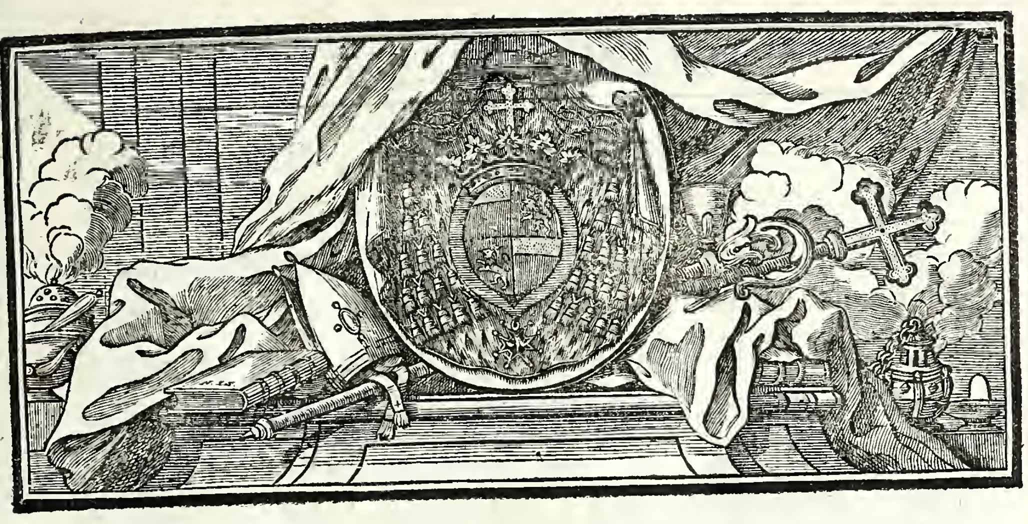
QUI ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les Eglises de son Diocése, en actions de graces de la prise de la Ville & du Château de* TORTONE.



A PARIS,

Chez *CLAUDE HERISSANT*, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque, rue Notre-Dame, à la Croix d'Or.

M. DCC. XLV.



MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les Eglises de son Diocése, en actions de graces de la prise de la Ville & du Château de* TORTONE.



CHARLES-GASPARD-GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC, par la Miséricorde Divine, & par la grace du Saint Siége Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, &c. Aux Archiprêtres de sainte

Marie-Madelaine & de ſaint Severin, & aux Doyens ruraux de notre Diocéſe: SALUT ET BENEDICTION.

La Flandre ne ſera pas le ſeul théatre de nos conquêtes & de nos triomphes: l'Italie offre une autre carriére au courage & à l'ardeur de nos Troupes, unies en qualité d'Auxiliaires, à celles d'Eſpagne, de Naples & de Genes: déja par la priſe de la Ville & du Château de Tortone, elles viennent d'ouvrir à l'Auguſte Infant, dont les interêts ne nous ſont pas moins chers que les nôtres, l'entrée des Etats, que ſa naiſſance lui donne droit de revendiquer par la voie des armes.

Le ROI qui *a toujours mis ſon eſpérance & ſon recours en la divine Providence*, veut qu'à l'éxemple du Prophéte David, *en louant le Seigneur, nous l'invoquions*; que nous rendions gloire à Dieu de l'événement que la Lettre de Sa Majeſté nous annonce, & que nous lui demandions en même temps la continuation de ſes faveurs & de ſes puiſſans ſecours.

Laudans invocabo Dominum. Pſ. 17. ỳ. 4.

Pour entrer dans des vûes ſi Chrétiennes, louons, glorifions notre divin Bienfaiteur, remercions-le des nouveaux effets de ſa protection ſur nous & ſur nos Alliés; que ſes temples retentiſſent du chant de ces Hymnes ſacrées, qu'emploie l'Egliſe, dans les occaſions les plus intéreſſantes, pour faire éclater ſa reconnoiſſance & ſon amour envers lui: & afin d'éviter les reproches qu'il faiſoit aux Juifs par ces paroles, *tandis que ce peuple m'honore des lévres, ſon cœur eſt éloigné de moi*; faiſons

Populus iſte... labiis ſuis glorificat me; cor autem ejus longè eſt à me. Iſ. 29. ỳ. 13.

en ſorte que nos diſpoſitions intérieures répondent à celles que nous ferons paroître au dehors, & que nos bouches ne ſoient que les fidéles interprétes des ſentimens de nos cœurs.

Mais en offrant à la divine Bonté un ſacrifice de louange pour les biens que nous en avons reçus, tâchons d'en obtenir de nouveaux par la ferveur de nos priéres : demandons-lui qu'elle nous accorde, dans les entrepriſes que nous projettons encore, le même ſuccès dont elle a béni celles, que nous avons formées depuis l'ouverture d'une ſi glorieuſe Campagne : prions-la ſur-tout, *qu'elle conſerve* le Prince, qui à la tête de l'armée Eſpagnole, s'expoſe depuis ſi long-temps aux périls de la Guerre, & en ſupporte toutes les fatigues; *qu'elle lui donne une longue vie, le rende heureux ſur la terre, & ne le livre pas au deſir de ſes ennemis;* qu'elle le faſſe triompher de tous leurs efforts, & de tous les obſtacles qu'ils oppoſeront à ſes deſſeins; qu'elle ajoûte aux qualités aimables, qui lui concilient l'eſtime & l'affection de ceux qui l'approchent, celles qui peuvent le rendre un Prince ſelon le cœur de Dieu, & auſſi cher à la Religion, qu'au Peuple qui aura le bonheur de vivre ſous ſes loix & d'obéir à ſes ordres.

Dominus conſervet eum, & vivificet eum, & beatum faciat eum in terra, & non tradat eum in animam inimicorum ejus. *Pſ.* 40. ℣. 3.

A CES CAUSES, après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Métropolitaine, Nous ordonnons, que le *Te Deum*, avec le Verſet *Benedicamus Patrem & Filium*,

& l'Oraiſon *Pro gratiarum actione*, l'Antienne *Domine, ſalvum fac Regem*, &c. le Verſet *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraiſon *Pro Rege & ejus Exercitu*, ſera chanté Samedi dix-huit du mois de Septembre, dans notredite Egliſe, en actions de graces de la priſe de la Ville & du Château de Tortone. Qu'il ſera pareillement chanté le Dimanche dix-neuf Septembre, dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroiſſes, & Communautés Séculiéres & Réguliéres de la Ville & des Fauxbourgs de Paris; & le Dimanche qui ſuivra la réception de notre préſent Mandement, dans toutes les autres Egliſes de notre Diocéſe.

SI VOUS MANDONS que ces Préſentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés éxemptes & non éxemptes, à ce qu'ils n'en ignorent. DONNE' à Paris en notre Palais Archiépiſcopal, le dix-ſept Septembre mil ſept cent quarante-cinq.

Signé ✠ CHARLES, Archevêque de Paris.

Par Monſeigneur,

LASONE

LETTRE DU ROI,

A Monſeigneur l'ARCHEVESQUE de Paris.

MON COUSIN, malgré les efforts que j'ai été obligé de faire cette Campagne dans les Pays-Bas, je n'ai pas moins rempli les engagemens, que j'avois pris avec les Cours d'Eſpagne & de Naples & la République de Genes, pour appuyer la juſtice de leurs droits. Leur Armée fortifiée de celle que j'y ai jointe à titre d'Auxiliaire, commandée par mon Couſin le Maréchal DE MAILLEBOIS, ſous l'autorité de mon Frere, Couſin & Gendre DOM PHILIPPE, après avoir ſurmonté tous les obſtacles que formoient les chaînes & montagnes qui ſéparent les états de Genes de la Lombardie, s'eſt emparée de Sarravale, & eſt arrivée devant Tortone le quatre Août: la Garniſon après ſix jours de tranchée ouverte, s'eſt retirée dans le Château, & le trois de ce mois elle a rendu la Place, en ſe ſoumettanr à ne point ſervir d'un an contre moi ni mes Alliés. Cette conquête eſt d'autant plus glorieuſe & importante, qu'elle a été faite ſous les yeux du Roi de Sardaigne, & qu'en ouvrant à l'Infant le chemin des Etats qui lui ſont dévolus par le droit de ſa naiſſance, il y a lieu d'eſpérer que nos ennemis écouteront enfin la voix de la juſtice. C'eſt à la divine Providence qui gouverne le cœur & les armes des Souverains, à leur

inſpirer le deſir de la paix ; & comme c'eſt en elle que j'ai toujours mis mon eſpérance & mon recours, & que je ne ſçaurois trop lui réiterer mes actions de graces, pour tous les bienfaits que j'en reçois, ni implorer trop ſouvent la continuation de ſon ſecours, je vous fais cette Lettre, pour vous dire, que mon intention eſt, que vous faſſiez chanter le *Te Deum* dans l'Egliſe Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris & autres de votre Diocéſe, avec les ſolemnités requiſes, au jour & à l'heure que le Grand-Maître ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part, & que vous y invitiez tous ceux qu'il conviendra d'y aſſiſter. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Verſailles le 13. Septembre 1745.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos eſt écrit : A mon Couſin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Eſprit.